



Projet sur les aliments destinés aux enfants de 2016 – Rapport annuel



Sommaire

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a recours à un certain nombre de programmes de surveillance des contaminants et des résidus chimiques dans les aliments pour s'assurer que l'approvisionnement alimentaire est salubre et conforme aux normes canadiennes. Le Projet sur les aliments destinés aux enfants (PAE) complète ces activités grâce à la collecte spécifique de données sur les contaminants et les résidus chimiques dans les aliments manufacturés qui sont destinés aux nourrissons et aux enfants et que ceux-ci consomment fréquemment. En raison de leur faible poids corporel, de leur développement, de leur croissance et de leurs habitudes de consommation, ce groupe pourrait courir un plus grand risque par suite d'une exposition à ces substances chimiques.

Les principaux objectifs du PAE de 2016 étaient les suivants :

- recueillir des données et évaluer la conformité des aliments pour nourrissons aux normes canadiennes relativement aux résidus de médicaments à usage vétérinaire et de pesticides
- recueillir des données de référence sur les concentrations d'aflatoxine M1 dans les aliments pour nourrissons et les préparations pour nourrissons contenant du lait

Au cours des années précédentes, les pesticides, les métaux, les résidus de médicaments à usage vétérinaire, l'aflatoxine et les contaminants environnementaux ont fait l'objet d'analyses.

Dans le cadre du PAE de 2016, 241 échantillons d'aliments pour nourrissons et tout-petits ont été achetés dans les régions d'Ottawa (Ontario) et de Gatineau (Québec) entre août, 2016. Ces échantillons comprenaient des préparations pour nourrissons, des aliments pour nourrissons à base de viande ou de produits laitiers et des collations pour nourrissons (de 0 à 2 ans). Les échantillons ont été soumis à des analyses aux fins de détection de résidus de pesticides, de résidus de médicaments à usage vétérinaire et d'aflatoxine M1 (dans des échantillons à base de produits laitiers).

Le taux de conformité globale des échantillons d'aliments pour nourrissons soumis à des analyses visant à déceler la présence de résidus de pesticides et de médicaments à usage vétérinaire était de 100 %. Plus de 70 % des 241 échantillons analysés ne contenaient aucun résidu de pesticides détectable. Aucun résidu de médicaments à usage vétérinaire n'a été détecté dans environ 94 % des 237 échantillons de préparations pour nourrissons ou d'aliments pour nourrissons contenant de la viande ou des produits laitiers. Sauf dans 1 cas, les résidus de médicaments à usage vétérinaire détectés dans les échantillons respectaient les limites maximales de résidus (LMR) établies par Santé Canada. En l'absence de réglementation, les quantités détectées étaient inférieures à la limite de quantification.

En tout, 114 échantillons d'aliments et de préparations pour nourrissons à base de lait ont été analysés aux fins de détection d'aflatoxine M1. Cette substance a été détectée dans 8 échantillons à des concentrations bien inférieures à la concentration maximale (LM) de 0,5 partie par milliard (ppb) indiquée dans le Codex Alimentarius. Les concentrations d'aflatoxine M1 détectées ont été évaluées par Santé Canada et considérées comme non préoccupantes pour la santé des nourrissons.

Les données obtenues dans le cadre de programmes de surveillance comme le PAE sont utiles pour évaluer l'exposition des enfants canadiens, par les aliments pour nourrissons, aux résidus de pesticides

et de médicaments à usage vétérinaire ainsi qu'à l'aflatoxine M1. Toutes les données ont été examinées par Santé Canada, et aucun risque pour la santé des nourrissons et des tout-petits canadiens n'a été détecté.

Le Projet sur les aliments destinés aux enfants

Le PAE a débuté en 2003 et visait à étudier les concentrations de résidus de pesticides et de métaux dans les aliments destinés aux nourrissons et aux enfants. En raison de leur faible poids corporel, de leur développement, de leur croissance et de leurs habitudes de consommation, ce groupe pourrait courir un plus grand risque par suite d'une exposition à ces substances chimiques.

L'ACIA a recours à un certain nombre de programmes de surveillance afin de s'assurer que l'approvisionnement alimentaire est salubre et conforme aux normes canadiennes. Le PAE complète ces activités grâce à la collecte spécifique de données sur les aliments manufacturés produits au pays et importés qui sont destinés aux enfants et que ceux-ci consomment fréquemment (préparations pour nourrissons, produits à base de céréales, jus et boissons aux fruits, etc.). Ensemble, les données de ces programmes aident les autorités sanitaires à évaluer l'exposition éventuelle aux contaminants et aux résidus chimiques dans un certain nombre d'aliments consommés par les enfants canadiens.

Les principaux objectifs du PAE de 2016 étaient les suivants :

- recueillir des données et évaluer la conformité des aliments pour nourrissons aux normes canadiennes relativement aux résidus de médicaments à usage vétérinaire et de pesticides;
- recueillir des données de référence sur les concentrations d'aflatoxine M1 dans les aliments pour nourrissons et les préparations pour nourrissons contenant du lait.

Échantillons prélevés

En tout, 241 échantillons d'aliments pour nourrissons produits au pays et importés ont été prélevés dans des magasins de détail situés à Ottawa (Ontario) et à Gatineau (Québec) en août 2016. Sur les 241 échantillons, 56 portaient la mention « biologique ». Des aliments importés et des aliments produits au pays ont été échantillonnés, dont 34 produits fabriqués au Canada et 207 produits importés d'au moins 5 pays.

Tableau 1. Répartition des produits échantillonnés en 2016

Aliments pour nourrissons	Nombre d'échantillons
Préparations pour nourrissons (à base de lait)	86
Repas pour bébés et tout-petits	49
Aliments pour nourrissons (viande en purée, viande en purée avec légumes, viande en purée avec fruits)	44
Pâtes en conserve (contenant de la viande et/ou du fromage)	31

Aliments pour nourrissons	Nombre d'échantillons
Yogourt	18
Biscuits pour nourrissons	6
Préparations pour nourrissons (à base de soja)	4
Céréales pour nourrissons (par exemple, riz, blé, mélange de grains, céréales avec fruits)	2
Pouding	1
Total	241

Limites de l'échantillonnage

En raison du faible nombre d'échantillons et de produits analysés, il faut interpréter ces résultats avec prudence. Les différences régionales, les effets de la durée de conservation, les conditions d'entreposage ou le coût du produit sur le marché libre n'ont pas été examinés dans le cadre de l'étude. Les échantillons ont été analysés tel qu'ils étaient vendus, ce qui signifie que le produit a été analysé tel quel et qu'il n'a pas été préparé conformément aux instructions figurant sur l'emballage.

Analyse et évaluation des échantillons

Les essais analytiques pour les divers types d'échantillons à analyser ont été effectués par des laboratoires d'analyse des aliments accrédités suivant la norme ISO/CEI 17025 et liés par contrat au gouvernement du Canada.

Analyse des pesticides

Les échantillons ont été analysés à l'égard d'une vaste gamme de pesticides couramment utilisés pour lutter contre les insectes et les mauvaises herbes. En outre, les résidus contenus dans le fourrage et les aliments du bétail peuvent passer dans la viande ou le lait des animaux. Un résumé des [résidus de pesticides analysés](#) figure à l'annexe A.

Analyse des médicaments à usage vétérinaire

Des échantillons contenant de la viande et du lait ont été analysés pour vérifier s'il y avait des résidus de divers médicaments à usage vétérinaire, lesquels peuvent être administrés à des animaux destinés à l'alimentation. Certains médicaments sont administrés à un animal donné pour traiter une maladie particulière, alors que d'autres sont administrés à des groupes d'animaux, généralement dans leurs aliments ou dans l'eau, afin de prévenir ou de traiter une maladie ou pour favoriser leur croissance. Les [médicaments à usage vétérinaire analysés](#) dans les échantillons sont énumérés à l'annexe A.

Analyse pour détecter l'aflatoxine M1

Les aflatoxines sont des composés naturels libérés par la moisissure *Aspergillus*. Celle-ci peut se développer dans les climats chauds et humides et n'est généralement pas détectée dans les cultures canadiennes. L'aflatoxine B1 a été classée par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC)

comme étant cancérigène chez les humains¹. Lorsqu'on donne des aliments du bétail contaminés par les aflatoxines à des vaches laitières, l'aflatoxine B1 est convertie en aflatoxine M1, qui est transférée dans le lait. Des études menées sur les animaux ont démontré que l'aflatoxine M1 cause le cancer de la même manière que l'aflatoxine B1^{2,3,4}. C'est pourquoi tous les échantillons de yogourt et de préparations pour nourrissons à base de lait ont fait l'objet d'analyses visant à détecter l'aflatoxine M1.

Évaluation des résultats

Les résultats des échantillons de résidus de pesticides et de médicaments à usage vétérinaire analysés dans le cadre du projet ont été comparés aux LMR établies par Santé Canada. Pour les pesticides, la LMR est la quantité maximale de résidus qui devrait demeurer sur des produits alimentaires ou à l'intérieur de ceux-ci lorsqu'un pesticide est utilisé conformément aux directives de l'étiquette du produit. Dans le cas des résidus de médicaments à usage vétérinaire, la LMR représente la concentration de résidus qui pourrait demeurer sans danger dans les tissus d'un animal destiné à l'alimentation ayant été traité avec un médicament à usage vétérinaire ou dans les produits alimentaires issus de cet animal.

Les LMR canadiennes pour les pesticides sont inscrites dans la [base de données des LMR](#) publiée sur le site Web de Santé Canada⁵. En l'absence d'une LMR, la concentration de résidus d'un pesticide doit être conforme à la LMR générale (LMRG) de 0,1 partie par million (ppm), conformément à ce qui est indiqué au paragraphe B.15.002(1) du *Règlement sur les aliments et drogues*.

Les LMR canadiennes pour les résidus de médicaments à usage vétérinaire détectés dans les aliments d'origine animale (viande, lait, œufs et miel) sont affichées dans la [Liste des limites maximales de résidus \(LMR\) de drogues pour usage vétérinaire dans les aliments](#), sur le site Web de Santé Canada⁶. En l'absence d'une LMR ou d'une LMR proposée pour un médicament à usage vétérinaire, l'ACIA estime que tout produit alimentaire contenant un résidu à une concentration égale ou supérieure à la limite de quantification est non conforme.

Les résultats

Pesticides

Au total, 1 042 analyses visant à détecter la présence de résidus de pesticides ont été effectuées sur les 241 échantillons. En 2015, on a élargi la portée des analyses de détection des résidus de pesticides dans le cadre du PAE en ajoutant 6 herbicides, dont le glyphosate. 4 de ces herbicides, soit le diquat, le paraquat, le 2,4-D et l'acide (4-chloro-2-méthylphénoxy) acétique (MCPA), n'ont pas été détectés dans les échantillons analysés. Aucune concentration détectable de résidus de pesticides n'a été trouvée dans 71,1 % des aliments pour nourrissons analysés (169 échantillons). On a compté 72 échantillons présentant une concentration détectable de résidus d'au moins un pesticide, et chacun d'entre eux s'est avéré entièrement conforme à la concentration réglementaire. Les concentrations sont présentées dans le [tableau B-1](#) de l'annexe B.

Dans cette étude, 56 des 241 échantillons portaient la mention « biologique ». Aucun résidu de pesticide n'a été détecté dans 91,1 % des produits biologiques analysés. Tous les produits biologiques contenaient des concentrations conformes de résidus de pesticides; ces résidus ne sont toutefois pas autorisés en agriculture biologique. Parmi ces produits, un était fabriqué au pays et contenait une très faible concentration de DDT. Cette concentration correspondait à la contamination environnementale au DDT et n'était pas attribuable à une utilisation délibérée de pesticides. Le produit ne nécessitait la prise d'aucune

autre mesure. Les 4 autres produits biologiques étaient importés, et chaque échantillon contenait les résidus d'un seul pesticide. Dans ce cas, les résultats ont été envoyés à l'organisme de certification pour qu'il effectue un suivi auprès des fabricants afin de déterminer la source des pesticides. Pour ces 4 produits, la concentration de pesticides était basse, ce qui laissait supposer que les pesticides n'avaient pas été appliqués délibérément.

Médicaments à usage vétérinaire

Au total, 1 513 analyses visant à détecter la présence de résidus de médicaments à usage vétérinaire ont été effectuées sur 237 échantillons d'aliments pour nourrissons contenant des ingrédients carnés ou laitiers. Aucun résidu n'a été détecté dans 94,1 % des échantillons. Dans cette étude, 53 des échantillons contenant des ingrédients carnés ou laitiers portaient la mention « biologique » ou étaient étiquetés comme contenant au moins 70 % d'ingrédients biologiques. De ces échantillons, 51 ne contenaient aucun résidu de médicaments à usage vétérinaire détectable. Les 2 autres échantillons contenaient des résidus de ractopamine (les concentrations figurent dans le [tableau C-1](#) de l'annexe C).

Aflatoxine M1

En tout, 114 échantillons d'aliments pour nourrissons à base de lait ont été analysés aux fins de détection d'aflatoxine M1. Comme le Canada n'a pas établi de LM pour l'aflatoxine M1 dans le lait ou les produits à base de lait, la conformité des échantillons n'a pas été évaluée. Les concentrations d'aflatoxine détectées ont été comparées à la LM de 0,5 ppb établie par le Codex (un organisme international de normalisation) pour l'aflatoxine M1 dans le lait. L'aflatoxine M1 a été détectée dans 7 échantillons de préparations pour nourrissons sur 63 et dans 1 échantillon de biscuit pour nourrissons sur 6, à des concentrations bien inférieures à la LM établie par le Codex. Les concentrations variaient de 0,018 ppb à 0,080 ppb dans les préparations en poudre. 1 échantillon de biscuit pour nourrissons contenait 0,022 ppb d'aflatoxine M1.

Conclusion

Les résultats du PAE ont été communiqués à Santé Canada afin que le risque soit déterminé : aucun des échantillons analysés ne présentait de risque pour la santé des nourrissons canadiens. Aucune mesure de suivi n'a été prise à l'égard d'un produit et aucun rappel n'a été diffusé à la suite de l'étude. Les aliments pour nourrissons, qu'ils aient été produits au pays ou importés, peuvent être consommés sans danger.

L'ACIA s'est engagée à assurer un approvisionnement alimentaire salubre pour tous les Canadiens, y compris les populations vulnérables comme les nourrissons et les jeunes enfants. Au cours de la prochaine année, on examinera la présence de certains résidus de pesticides et métaux toxiques (arsenic, cadmium, mercure et plomb) dans les aliments en purée, céréales et collations pour nourrissons ainsi que dans les jus de fruits.

Références

1. Centre international de recherche sur le cancer, *Chemical Agents and Related Occupations - A Review of Human Carcinogens*, dans *IARC Monographs on the Evaluation of Carcinogenic Risks to Humans*, Monographies du CIRC, 2012, 100, p. 1-599.
2. F. Galvano, et al., *Survey of the occurrence of aflatoxin M1 in dairy products marketed in Italy: second year of observation*, *Food Additives & Contaminants*, 2001, 18(7), p. 644-646.
3. Shipra Rastogi, et al., *Detection of Aflatoxin M1 contamination in milk and infant milk products from Indian markets by ELISA*. *Food Control*, 2004, 15(4), p. 287-290.
4. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), [Antibiotic Growth-Promoters in Food Animals](#), Italie, 2004.
5. Santé Canada, [Limites maximales de résidus pour pesticides](#), Canada, 2012.
6. Santé Canada, [Liste des limites maximales de résidus \(LMR\) de drogues pour usage vétérinaire dans les aliments](#), Canada, 2018.

Annexe A

Résidus de pesticides

Résidus de pesticides examinés dans les produits contenant des ingrédients laitiers

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

A

- Alachlore
- Aldine
- Alpha-HCH
- Alphaendosulfan

B

- Betaendosulfan
- Bêta-HCH

C

- Chlorpyrifos
- Cis-chlordane
- Cis-perméthrine

D

- Dicofol
- Dieldrine

E

- Endrine
- Époxyde d'heptachlore endo
- Époxyde d'heptachlore exo

F

- Fenchlorphos (Ronnell)

H

- Heptachlore
- Hexachlorobenzène

L

- Lindane (gamma-BHC)

M

- Métabolite de l'alachlore
- Méthoxychlore
- Myclobutanil
- Mirex

N

- Nuarimol

O

- o,p'-DDD (o,p'-TDE)
- o,p'-DDE

P

- p,p'-DDD (p,p'-TDE)
- p,p'-DDE
- p,p'-DDT

Q

- Quizalofop-éthyl

S

- Sulfate d'endosulfan

T

- Téfluthrine
- Trans-chlordane
- Trans-perméthrine

- o,p'-DDT

- Produit de détection de pesticides

- Oxychlordane

- Produit de détection d'herbicides du type phénoxy



Résidus de pesticides examinés dans les produits contenant de la viande

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

- 3-hydroxy-carbofurane

A

- Acéphate
- Acétamipride
- Alachlore
- Aldicarbe
- Aldicarbe-sulfoxyde
- Aldoxycarbe
- Aldrine
- Alphaendosulfan
- Alpha-HCH
- Aminocarbe
- Atrazine
- Atrazine déséthyl
- Azoxystrobine

B

- Bendiocarbe
- Bénoxacor
- Betaendosulfan
- Bêta-HCH
- Bifenthrine
- Boscalide
- Bufencarbe
- Buprofézine
- Butoxyde de pipéronyle

C

- Carbaryl
- Carbofuran
- Carbophénouthion
- Carboxine
- Carfentrazone-éthyle
- Chlorfenvinphos (e+z)
- Chloronèbe
- Chlorprophame
- Chlorpyrifos
- Chlorpyrifos-méthyl
- *Cis*-chlordane
- *Cis*-nonachlore
- Clofentézine
- Clothianidine
- Coumaphos
- Cyfluthrine (I,II,III,IV)

D

- Deltaméthrine
- Diazinon
- Dichlofenthion
- Dichlorvos
- Dicofol
- Dieldrine
- Difénoconazole
- Diflubenzuron
- Diméthoate
- Dioxacarbe
- Disulfoton
- Diuron

E

- Endrine
- Époxyde d'heptachlore endo
- Époxyde d'heptachlore exo
- Ester 1-méthylheptylique du fluroxypyr
- Éthion

- Éthofumesate

F

- Fenchlorphos (Ronnel)
- Fénoxaprop-éthyl
- Fenproathrine
- Fenthion
- Fenvalérate et esfenvalérate
- Fipronil
- Fipronil Désulfinyl
- Fluridone
- Fluvalinate
- Fonofos

H

- Heptachlore
- Hexachlorobenzène
- Hexazinone

I

- Imazalil
- Imidaclopride
- Indoxacarbe
- Isoprocarbe

L

- Lambda-cyhalothrine
- Lindane (gamma-BHC)
- Linuron

M

- Malathion
- Métabolite de l'alachlore
- Métalaxyl
- Méthidathion
- Méthiocarbe
- Méthomyl
- Méthoxychlore
- Méthoxyfénozide
- Méthylparathion
- Métolachlore
- Métribuzine
- Mirex
- Myclobutanil

N

- Norflurazon

O

- o,p'-DDD (o,p'-TDE)
- o,p'-DDE
- o,p'-DDT
- Ortho-phénylphénol
- Oxamyl
- Oxychlorane

P



- p,p'-DDD (p,p'-TDE)
- p,p'-DDE
- p,p'-DDT
- Parathion
- Perméthrine (totale)
- Phorate
- Produit de détection de pesticides

- Produit de détection d'herbicides du type phénoxy
- Profénofos
- Promécarbe
- Propachlore
- Propanil
- Propétamphos

- Propiconazole
- Propoxur
- Propyzamide
- Pyraclostrobine
- Pyridabène
- Pyriproxyfène

Q

- Quizalofop-éthyl

R

- Resméthrine

S

- Simazine
- Sulfate d'endosulfan

- Sulfone de méthiocarbe
- Sulfone de phorate

- Sulfoxyde de méthiocarbe
- Sulfure de fipronil

T

- Tébufénozide
- Téfluthrine
- Terbufos
- Tétrachlorvinphos

- Thiabendazole
- Thiaméthoxame
- Thiobencarbe
- *Trans*-chlordane

- *Trans*-nonachlore
- Tribufos
- Trifloxystrobine

Résidus de médicaments à usage vétérinaire

Résidus de médicaments à usage vétérinaire examinés dans les produits contenant des ingrédients laitiers

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

A

- Acide oxolinique
- Amoxicilline
- Ampicilline

C

- Chlortétracycline
- Ciprofloxacine
- Cloxacilline

D



- Danofloxacin
- Dicloxacilline
- Difloxacin
- Doxycycline

E

- Enrofloxacin
- Érythromycine

F

- Fluméquine

J

- Josamycine

L

- Lincomycine

M

- Marbofloxacin

N

- Norfloxacin

O

- Oxacilline
- Oxytétracycline

P

- Pénicilline G
- Pénicilline V

S

- Sarafloxacin
- Spiramycine
- Sulfachloropyridazine
- Sulfadiazine
- Sulfadiméthoxine
- Sulfadoxine
- Sulfamérazine
- Sulfaméthazine
- Sulfaméthizole
- Sulfaméthoxazole
- Sulfaméthoxypridazine
- Sulfamonométhoxine
- Sulfapyridine
- Sulfaquinoxaline
- Sulfathiazole
- Sulfisoxazole

T

- Tétracycline
- Tilmicosine
- Triméthoprime
- Tylosin

Résidus de médicaments à usage vétérinaire examinés dans les produits contenant de la viande

A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L	M
N	O	P	Q	R	S	T	U	V	W	X	Y	Z

A

- Amoxicilline

- Ampicilline

C

- Céfazoline
- Céphalexine
- Chloramphénicol

- Chlortétracycline

- Clindamycine

- Ciprofloxacine

- Cloxacilline

D

- Danofloxacine

- Déséthylè neciprofloxacine

- Dicloxacilline

- Disulfure de desfuroyl-ceftiofur-cystéine

- Doxycycline

E

- Enrofloxacine

- Érythromycine

G

- Gamithromycine

J

- Josamycine

L

- Lincomycine

N

- Nafcilline

- Néospiramycine

- Norfloxacine

O

- Ofloxacine
- Oléandomycine

- Oxacilline

- Oxytétracycline

P

- Pénicilline G

- Pirlimycine

S

- Sarafloxacine
- Spiramycine
- Sulfabenzamide
- Sulfacétamide
- Sulfachloropyridazine

- Sulfadiazine
- Sulfadiméthoxine
- Sulfadoxine
- Sulfaéthoxy pyridazine
- Sulfamérazine

- Sulfaméthazine
- Sulfaméthoxy pyridazine
- Sulfaquinoxaline
- Sulfathiazole

T

- Tétracycline

- Thiamphénicol

- Tiamuline

- Tildipirosine
- Tilmicosine

- Triméthoprim
- Tulathromycine

- Tylosin
- Tyvalosine

Annexe B

Tableau B-1. Résidus de pesticides détectés et pourcentage de conformité (par résidu) dans les aliments pour nourrissons et les préparations pour nourrissons

Résidu	Nombre d'analyses	Nombre d'échantillons positifs	Pourcentage (%) d'échantillons positifs	Nombre d'infractions	Concentration (ppm)	LMR (ppm)
Glyphosate	241	61	25,31 %	0	0,0055-0,61	0,1 - 20
AMPA	241	9	3,73 %	0	0,0065-0,046	0,08 ou 20 (seul ou combiné au glyphosate)
Chlorprophame	241	4	1,66 %	0	0,01-0,031	15
Thiabendazole	241	4	1,66 %	0	0,02-0,052	10
DDT	241	1	0,41 %	0	0,0083	1

Annexe C

Tableau C-1. Résidus de médicaments à usage vétérinaire détectés et pourcentage de conformité (par résidu) dans les aliments pour nourrissons et les préparations pour nourrissons

Résidu	Nombre d'analyses	Nombre d'échantillons positifs	Pourcentage (%) d'échantillons positifs	Nombre de cas de non-conformité	Pourcentage (%) de conformité par échantillon
Ractopamine	154	11	7,14 %	0	100 %
Thiabendazole	106	2	1,89 %	0	100 %
Lévamisole	106	1	0,94 %	0	100 %

Remarque : Le thiabendazole n'a pas été détecté lors du dépistage des pesticides, mais a été détecté lors du dépistage des médicaments à usage vétérinaire. Le thiabendazole ne s'inscrit pas dans la portée de la méthode de détection des pesticides pour les produits laitiers. Une des concentrations (0,0065 ppm) est inférieure à la limite de quantification et est considérée comme étant conforme. L'autre (0,0237 ppm) est supérieure à la limite de quantification. Toutefois, le thiabendazole est également utilisé comme pesticide, et sa LMR est de 10 ppm.